

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 10 novembre 2011

Madame Fabienne Desroches  
Directrice générale  
Cégep de Sorel-Tracy  
3000, boul. de Tracy  
Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

## **Objet : Suivi de l'évaluation du programme «Arts et Lettres»**

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 21 septembre 2011, des mesures additionnelles adoptées par le Cégep de Sorel-Tracy pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Arts et Lettres* (500.A1).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège d'appliquer la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de façon à assurer une évaluation juste et équitable et qui vérifie l'atteinte des standards. Dans le suivi donné à l'évaluation du programme, en juin 2007, la Commission avait pu apprécier les efforts déployés par le Collège. Lors de ce suivi, ce dernier avait indiqué qu'il profiterait de l'évaluation de l'application de la PIEA pour mettre en œuvre des actions visant, notamment à assurer des évaluations des apprentissages justes et équitables.

La Commission constate que le Collège a pris des actions pour répondre à la recommandation de l'évaluation du programme *Arts et Lettres* et aux exigences de l'évaluation de l'application de la PIEA. D'ailleurs, à partir des plans de cours et des évaluations finales de cours du programme, elle observe que certains manquements relevés lors de l'évaluation de programme, notamment la pondération, ont été corrigés. Ainsi, elle a pu constater que le niveau de difficulté des évaluations finales de cours est adéquat, qu'elles ont un caractère synthèse et que la pondération des évaluations est

maintenant conforme à la PIEA. L'évaluation de l'application de la PIEA a aussi permis à la Commission de constater que les évaluations finales de cours sont en adéquation avec les compétences du cours, qu'elles respectent les prescriptions de la PIEA et des plans-cadres.

La Commission conclut que des suites satisfaisantes ont été données et elle peut donc lever la recommandation. Elle reconnaît que le Cégep de Sorel-Tracy a su profiter de l'évaluation de son programme *Arts et Lettres* pour en améliorer la qualité.

Je vous prie d'agréer, madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière